PRÉFECTURE DU RHONE
Reçu le 22 MAI 2017
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

vaulx en velin

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 mai 2017**

Compte rendu affiché le **24 mai 2017**

Date de convocation du Conseil municipal le **12 mai 2017**

Président : **Monsieur Pierre DUSSURGEY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur Jacques ARCHER**

Membres présents à la séance :

Pierre DUSSURGEY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Hélène GEOFFROY, Philippe ZITTOUN, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Liliane BADIOU à Stéphane GOMEZ, Mourad BEN DRISS à Kaoutar DAHOUM, Christiane PERRET-FEIBEL à Charazede GAHROURI, Batoul HACHANI à Philippe ZITTOUN.

Membres absents excusés :

Membres absents : **Morad AGGOUN, Saïd YAHIAOUI, Bernard GENIN, Patrick MANDOLINO, Mustafa USTA, Nawelle CHHIB, Nordine GASMI.**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	35

Objet :

17.05.0728
Attribution d'une subvention à l'APSEL (Association pour la Permanence de Soins dans l'Est Lyonnais) gestionnaire de la Maison Médicale de Garde de l'Est Lyonnais (MMGEL)

RAPPORT DE MONSIEUR MARGUE

Mesdames, Messieurs,

Créée en 2007, la Maison Médicale de Garde de l'Est Lyonnais offre des soins en médecine générale le soir, le week-end et les jours fériés pour les territoires de l'Est Lyonnais. Les horaires sont les suivant : le soir en semaine de 20 h à 24 h, le samedi de 12 h à 24 h ; le dimanche, les jours fériés, les ponts de 8 h à 24 h. Les médecins généralistes des villes impliquées se répartissent les gardes.

Cette offre a pour but de résorber l'absence de soins sur le territoire vaudais dans ces créneaux horaires mais aussi de désengorger les urgences des hôpitaux. La maison médicale de garde de l'Est lyonnais est gérée par l'APSEL, association loi 1901.

Les villes concernées participent aux frais de fonctionnement (fluides, loyers etc.).Elles sont au nombre de 13 mais leurs contributions s'opèrent de deux manières différentes en fonction de leur démographie et de leur fréquentation :

1. Décines, Vaulx-en-Velin, Meyzieu, Bron, Chassieu, Genas, Jonage, Rillieux au prorata de la fréquentation de leurs habitants.

2. Jons, Pusignan, St Laurent de Mure, Saint Bonnet de Mure, Colombier Saugnieu : (communes ayant un taux de fréquentation inférieurs à 500 patients ou ayant une démographie inférieure 5 000 habitants) tarif forfaitaire de 300 €.

En 2016 total de 10 883 patients reçus à la MMGEL (contre 9 683 en 2015) :

- Décines : 3 306 patients soit 30,38 %,

- Vaulx-en-Velin : 1749 habitants soit 16,07 % 2ème position cette année (3ème en 2015) + 253 Vaudais en 2016 (une des hypothèses serait l'augmentation de la population),

- Meyzieu : 1739 personnes soit 15,98 %,

- Bron : 908 habitants 8,34 %

Le calcul du montant de la subvention de la ville de Vaulx-en-Velin est le suivant :

- la subvention de fonctionnement s'élève à 21 000 € pour les villes hors forfait, si l'on divise par le nombre de patients reçus, on arrive à un coût unitaire patient de 2,321 €

- La quote-part pour Vaulx-en-Velin s'élève donc à : 4 059,35 €

Afin de permettre la poursuite du projet de la MMGEL qui consiste à proposer une offre de soins aux patients vaudais en soirées, week-end et jours fériés, je vous propose :

➢ D'attribuer la somme de : 4 059,35 € pour son fonctionnement à l'APSEL ;

➢ De dire que les crédits sont prévus au budget 2017 crédits réservés, ligne 6514.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité.

Nombre de suffrages exprimés : 35
Votes Pour : 35
Votes Contre :
Abstention :

- Attribue la somme de : 4 059,35 € pour son fonctionnement à l'APSEL ;

- Dit que les crédits sont prévus au budget 2017 crédits réservés, ligne 6514.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Monsieur le Maire,

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Pierre DUSSURGEY